

EXPERENTIA MUTUA OMNIBUS PRODEST

INTOSAI

International Organization of Supreme Audit Institutions

Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques

Internationale Organisation der Obersten Rechnungskontrollbehörden

Organización Internacional de las Entidades Fiscalizadoras Superiores

والمحاسبة العامة المالية للرقابة العليا للأجهزة الدولية المنظمة

INTOSAI – RAPPORT ANNUEL 2019

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS

Ce document a été publié en anglais, français, espagnol et allemand par
le Secrétariat général de l'INTOSAI

L'édition anglaise a constitué la base de la signature et des traductions.

Sommaire

I.	Introduction	1
I.1	Historique de l'organisation	1
I.2	Statut légal de l'INTOSAI.....	1
I.3	Secrétariat général de l'INTOSAI.....	1
I.4	Déclaration de la Secrétaire générale de l'INTOSAI	2
II.	Activity report and highlights regarding the decisions taken in 2019	3
II.1	General	3
II.2	Highlights and key decisions taken in the framework of INCOSAI XXIII	3
II.3	INTOSAI communication and SAI independence	4
II.4	Audit of the 2018 financial statements of INTOSAI	5
II.5	INTOSAI Circular 81	6
III.	Rapport des auditeurs indépendants – 28 mai 2021.....	7
IV.	États financiers 2019	9
IV.1	État de la situation financière	9
IV.2	État de la performance financière	10
IV.3	État des variations de l'actif net / situation nette	11
IV.4	État de flux de trésorerie	12
IV.5	État de comparaison des montants budgétisés et réels	13
IV.6	Notes	14
6.1	Principales politiques comptables.....	14
6.2	Notes relatives aux états de la situation financière	20
6.3	Notes relatives aux états de la performance financière.....	25
6.4	Notes relatives aux états de la trésorerie.....	30
6.5	Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels.....	31
Annexe IV.6	Membres de l'INTOSAI.....	33

I. Introduction

I.1 Historique de l'organisation

L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) est une organisation autonome, indépendante et apolitique établie comme institution permanente qui a pour but d'encourager les échanges d'idées et d'expériences entre les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le domaine du contrôle des finances publiques. Elle a son siège à Vienne, en Autriche. Les Statuts de l'INTOSAI (https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open_access/about_intosai/statutes/FR_Statutes_September_2019.pdf) et le Plan stratégique de l'INTOSAI (https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open_access/about_intosai/strategic_plan/FR_strat_plan_17_22.PDF) représentent la base principale de ses activités. La préparation des états financiers est prescrite expressément par le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'INTOSAI. L'INTOSAI est financée par le biais de cotisations versées par les membres, de versements volontaires et par des apports en nature.

I.2 Statut légal de l'INTOSAI

Depuis le mois de juillet 2006, l'INTOSAI jouit du statut légal d'organisation internationale non-gouvernementale (Loi fédérale autrichienne octroyant des privilèges aux organisations non-gouvernementales, JO No. 174/1992).

I.3 Secrétariat général de l'INTOSAI

Le Secrétariat général de l'INTOSAI a son siège permanent à Vienne depuis 1968 (par décision du VI^e Congrès de l'INTOSAI, Tokyo), dans les bâtiments de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche. Le Secrétariat général assure le soutien administratif central à l'INTOSAI, gère le budget de l'INTOSAI, y compris la préparation des états financiers de l'INTOSAI, appuie le Comité directeur et le Congrès, facilite la communication entre les membres et organise des symposiums et des projets spéciaux.

Le président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche exerce la fonction de Secrétaire général de l'INTOSAI.

Conformément à l'article 12, alinéa 3) des Statuts de l'INTOSAI (version 2019), la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche pourvoit le Secrétariat général en personnel, fournit les locaux nécessaires à son fonctionnement et prend en charge les dépenses encourues.

I.4 Déclaration de la Secrétaire générale de l'INTOSAI

Les états financiers pour l'exercice 2019 ont été établis en accord avec les Normes de comptabilité internationales du secteur public (IPSAS) et présentent fidèlement la situation financière, la performance financière et les résultats des opérations ainsi que le flux de trésorerie de l'INTOSAI.

(Signé) Dr. Margit Kraker

La Secrétaire générale de l'INTOSAI
Présidente de la Cour des comptes
Autriche

(Signé) Herbert Baumgartner

Direction financière
Secrétariat général de l'INTOSAI
Autriche

II. Rapport d'activité et faits saillants concernant les décisions prises en 2019

II.1 Généralités

Conformément aux Statuts de l'INTOSAI, au Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2022, aux objectifs stratégiques et aux priorités transversales qui y sont décrits, toutes les instances de travail de l'INTOSAI ont œuvré au renforcement des capacités, au partage de l'expertise, à l'élaboration de normes pour des audits de haute qualité et au soutien de la profession d'audit par une interaction continue entre elles et avec les parties prenantes de l'INTOSAI.

II.2 Faits saillants et décisions clés prises dans le cadre du XXIIIe INCOSAI

Les activités de l'INTOSAI en 2019 ont été fortement façonnées par les discussions tenues et les résultats obtenus lors du XXIII^e INCOSAI. Le Congrès a été accueilli par la Cour des comptes de la Fédération de Russie, du 25 au 27 septembre 2019, et s'est articulé autour des principaux thèmes suivants

- *Les technologies de l'information pour le développement de l'administration publique et*
- *Le rôle des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la réalisation des priorités et des objectifs nationaux.*

Un autre accent a été mis sur les thèmes de la mise en œuvre des ODD, de l'égalité des sexes et de la lutte contre la corruption, qui ont été discutés dans le cadre de trois événements parallèles.

Plus de 650 délégués représentant 168 Institutions supérieures de contrôle des finances publiques et des organisations internationales telles que les Nations Unies, la Banque mondiale, l'IIA ou la Société allemande pour la coopération internationale (GIZ) ont participé au XXIIIe INCOSAI.

Le document final, la Déclaration de Moscou, comprend les résultats des délibérations tenues pendant le Congrès et fournit des orientations pour les activités et les stratégies de l'INTOSAI et de ses ISC membres pour les années à venir. En même temps, il prend en compte les ODD et les changements fondamentaux dans l'audit public et les politiques publiques dans le monde entier.

Lors des sessions plénières générales, le Congrès a notamment pris les décisions suivantes pour l'INTOSAI et ses ISC members :

- Approbation de l'INTOSAI P-10 (version migrée de la Déclaration de Mexico)
- Approbation de l'INTOSAI P-50 (Principes des activités juridictionnelles des ISC)
- Approbation du GUID 5100 (Guide d'audit des systèmes d'information)
- Approbation de la GUID 5290 (Orientation sur l'audit de la mise au point de l'utilisation des indicateurs nationaux clés)

- Approbation du Rapport sur la performance et la reddition de comptes (PAR) de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2019
- Prenant note de l'engagement de la PSC à améliorer la communication et le dialogue autour du processus d'établissement des normes, de l'application pratique du cadre et de la reconnaissance du réseau des officiers de liaison des normes (ISLO) dans la communauté de l'INTOSAI
- Approbation de la stratégie de mise en œuvre de l'ISC PMF pour la période 2020 à 2022
- Adoption du guide « Élaborer des voies pour le développement professionnel des auditeurs dans une ISC »
- Prenant note de la formation du Groupe de travail de l'INTOSAI sur l'impact de la science et de la technologie sur l'audit - (Président ISC des É.A.U., Vice-président ISC des États-Unis d'Amérique)
- Prenant note du fait que l'ISC de Finlande assume la présidence du Groupe de travail sur la vérification environnementale pour la période 2020 à 2022 et que l'ISC des Philippines assume la présidence du Groupe de travail sur la dette publique à partir de 2017
- Prenant note du changement de désignation du Groupe de travail sur l'évaluation de programmes en Groupe de travail sur l'évaluation de mesures et de programmes publics et du Groupe de travail sur les indicateurs nationaux clés en Groupe de travail sur les ODD et les indicateurs clés du développement durable
- Prenant note du document relatif à l'assurance qualité, de la procédure relative à l'assurance qualité et des certificats d'assurance qualité élaborés conjointement par la PSC, la CBC et la KSC pour les documents officiels de l'INTOSAI qui ont été élaborés hors de la Procédure officielle
- Approbation du budget triennal de l'INTOSAI pour la période 2020 à 2022
- Élection des ISC de la Jamaïque et de la Lituanie en qualité d'auditeurs externes de l'INTOSAI pour la période d'audit 2020 à 2022
- Approbation de l'ISC du Brésil en qualité d'hôte du XXIV^e INCOSAI en 2022.

II.3 Communication de l'INTOSAI et indépendance des ISC

L'outil de communication le plus fréquenté de l'INTOSAI, le site web de l'INTOSAI www.intosai.org, a été remanié conformément à une décision du Comité directeur de l'INTOSAI en 2017 et a été mis en ligne peu avant le XXIII^e INCOSAI.

Les principaux changements du site web de l'INTOSAI concernaient

- l'utilisation d'un web-design réactif (y compris une fonctionnalité permettant aux membres du Comité directeur d'échanger des points de vue et des opinions),
- l'intégration d'éléments de médias sociaux, un calendrier et un formulaire de contact,

- a séparation structurelle du site web en s'appuyant sur le site web de l'ONU www.un.org, et la
- réduction/rationalisation du contenu.

Ces dernières années, l'INTOSAI a également intensifié ses efforts pour améliorer sa communication par le biais d'une interaction accrue avec les quatre présidents d'objectifs et les sept Régions de l'INTOSAI, en particulier la plate-forme de coordination régionale.

Une communication efficace à travers l'INTOSAI et avec les parties prenantes de l'organisation s'est également avérée utile pour promouvoir l'indépendance des ISC. Le rapport-bilan mondial des ISC de l'IDI 2017 a révélé que de nombreuses ISC à travers le monde sont confrontées à des défis importants qui menacent leur indépendance. En particulier, une indépendance financière limitée et des droits restreints en ce qui concerne la publication de leurs rapports d'audit ont un impact négatif sur les capacités des ISC à promouvoir une bonne administration publique et, par conséquent, à favoriser une mise en œuvre réussie du Programme 2030 pour le développement durable. Les organes de l'INTOSAI ont donc engagé un dialogue avec diverses parties prenantes pour les sensibiliser à cette question. Entre autres, des entretiens ont eu lieu avec la Banque mondiale et la communauté des bailleurs de fonds. Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires économiques et sociales, M. Liu Zhenmin, a également été informé de l'état d'indépendance des ISC et des menaces actuelles à cet égard.

En vue de soutenir les organes de l'INTOSAI et les ISC elles-mêmes dans leur plaidoyer en faveur de l'indépendance des ISC, le Secrétariat général de l'INTOSAI a préparé un « Dossier sur l'indépendance des ISC », qui explique pourquoi des ISC indépendantes sont essentielles et précieuses pour les citoyens et la communauté internationale et ce que l'INTOSAI a fait jusqu'à présent pour promouvoir le travail indépendant des ISC. Le document est constamment mis à jour et disponible dans toutes les langues de l'INTOSAI sous la rubrique « Documents » du site web de l'INTOSAI www.intosai.org.

II.4 Audit des états financiers 2018 de l'INTOSAI

Conformément à l'article 13 des Statuts de l'INTOSAI, l'audit des états financiers de 2018 a été réalisé en mars 2019 par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) du Ghana et de la Lituanie en tant qu'auditeurs désignés par le XXIIe Congrès de l'INTOSAI. Les auditeurs ont émis une opinion d'audit sans réserve.

Les états financiers 2018 ont été préparés conformément aux IPSAS et donnent une représentation fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'INTOSAI.

Conformément à l'article 6, paragraphe 2 (f) des Statuts de l'INTOSAI (version 2016), le Secrétariat général a soumis au Comité directeur son rapport annuel contenant les états financiers 2018 au printemps 2019.

II.5 Circulaire no. 81 de l'INTOSAI

La Circulaire no. 81 de l'INTOSAI donne un aperçu détaillé des activités de l'INTOSAI en 2019. Elle est disponible sur le site web de l'INTOSAI : <https://www.intosai.org/documents/protected-area-login>



III. Rapport des auditeurs indépendants – 28 mai 2021

À l'attention du Secrétariat général de l'INTOSAI

Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'INTOSAI pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, composés de l'état de la situation financière, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/capitaux propres, de l'état des flux de trésorerie, de l'état de comparaison des montants budgétés et réels, et des notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'INTOSAI au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur en matière d'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'INTOSAI et du Secrétariat général de l'INTOSAI, conformément au *Code de déontologie* de l'INTOSAI (ISSAI 130), et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques en vertu du *Code de déontologie* de l'INTOSAI. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Divers

Les états financiers de l'INTOSAI pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 ont été audité en 2021, car en raison de la pandémie de COVID-19 et de la situation de confinement en 2020, il a été décidé de reporter l'audit. En raison de la situation de COVID-19 et du confinement, nous n'avons toujours pas été en mesure de réaliser l'audit sur place en 2021, et nous l'avons donc réalisé à l'aide d'outils électroniques : tous les documents nécessaires ont été échangés à l'aide d'une technologie basée sur le cloud computing et de courriers électroniques, et des visioconférences ont été organisées avec le personnel et la direction du Secrétariat général de l'INTOSAI. Grâce à la collaboration efficace entre l'équipe d'audit et le Secrétariat général, l'audit a été réalisé avec succès et en conformité avec les normes ISSAI.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Le Secrétariat général est responsable de la préparation des états financiers conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI et du contrôle interne que la

direction juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts de toute inexactitude significative, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'établissement des rapports financiers.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISSAI détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent se révéler suffisamment importantes pour influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISSAI, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous :

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit en vue de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Secrétariat général ;
- évaluons le caractère approprié des principes comptables utilisés ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris la communication à fournir, et vérifions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une image fidèle.

(Signé) **Mindaugas Macijauskas**

Auditeur général
LITHUANIE

(Signé) **Pamela Monroe Ellis**

Auditrice générale
JAMAÏQUE

IV. États financiers 2019

IV.1 État de la situation financière

au 31 décembre 2019 en EUR

	Notes	2019	2018
ACTIFS			
Current assets			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.1	99.037,53	93.345,00
Créances	6.2.2	109.266,95	132.256,00
Frais payés par acompte INTOSAI	6.2.3	1.211,12	1.083,00
Comptes de dépôt à terme	6.2.4	900.323,73	900.096,00
Total actifs à court terme		1.109.839,33	1.126.780,00
Actifs à long terme			
Autres créances	6.2.5 / 6.2.6	90,31	86,00
Comptes de dépôt à terme	6.2.6	300.000,00	300.000,00
Propriété, installation et équipement	6.2.7	1.658,73	259,00
Immobilisations incorporelles	6.2.8	49.550,01	8.475,00
Total actifs à long terme		351.299,05	308.820,00
TOTAL ACTIFS		1.461.138,38	1.435.600,00
PASSIF			
Passifs à court terme			
Autres passifs à court terme	6.2.9	129.160,24	143.217,00
Provisions à court terme	6.2.10	5.202,67	8.003,00
Cotisations des membres par avance	6.2.11	5.809,16	17.996,00
Total passifs à court terme		140.172,07	169.216,00
Passifs à long terme			
Autres passifs à long terme	6.2.12	18.799,35	43,00
Total passifs à long terme		18.799,35	43,00
TOTAL PASSIF		158.971,42	169.259,00
ACTIFS NETS		1.302.166,96	1.266.341,00
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Excédents accumulés d'exercices précédents		1.266.341,00	1.203.393,00
Déficit / excédent pour la période	6.3.12	35.825,96	62.948,00
TOTAL ACTIFS NETS / SITUATION NETTE		1.302.166,96	1.266.341,00

IV.2 État de la performance financière

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019 en EUR

	Notes	2019	2018
PRODUITS			
Cotisations			
Produit des cotisations établies	6.3.1 / Annex II.6	351.757,00	346.841,00
Autres produits			
Autres produits	6.3.2	15.139,65	19.051,00
Intérêts bruts sur les comptes de l'INTOSAI	6.3.3	532,48	500,00
TOTAL PRODUITS		367.429,13	366.392,00
CHARGES			
Contribution aux objectifs stratégiques	6.3.5	-93.390,08	-93.139,00
Contribution à la RIVCP	6.3.6	-74.659,82	-74.555,00
Déplacements	6.3.7	-56.068,55	-48.123,00
Traduction / Interprétariat	6.3.8	-46.252,01	-32.020,00
Contribution au Congrès	6.3.9	-18.754,20	-18.728,00
Contribution à l'IDI	6.3.10	-18.754,20	-18.728,00
Autres charges	6.3.11	-23.724,31	-18.151,00
TOTAL CHARGES	6.3.4	-331.603,17	-303.444,00
DÉFICIT / EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE	6.3.12	+35.825,96	+62.948,00

IV.3 État des variations de l'actif net / situation nette

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019 en EUR

	Notes	2019	2018
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Bilan au 1er janvier (excédents accumulés des exercices précédents)		1.266.341,00	1.203.393,00
Déficit (-) / Excédent (+) pour la période	6.3.12	+35.825,96	+62.948,00
BILAN AU 31 DÉCEMBRE (EXCÉDENT ACCUMULÉ)¹		1.302.166,96	1.266.341,00

¹ L'excédent accumulé représente une accumulation des cotisations de membres de l'INTOSAI non dépensées de plusieurs années, y compris plusieurs années triennales qui ont été conclues à présent.

IV.4 État de flux de trésorerie

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019 en EUR

CASH FLOW FROM OPERATING ACTIVITIES	Notes	2019	2018
DÉFICIT / EXCÉDENT DES OPERATIONS COURANTES	6.3.12	+35.825,96	+62.948,00
Mouvements sans effet sur la trésorerie			
Dépréciation	6.2.7 / 6.2.8	+13.309,59	+7.351,00
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (passifs non courants)	6.4.1	18.756,35	-32.766,00
Diminution des dettes (passifs courants)	6.4.2	-14.056,76	-4.284,00
Diminution des dettes (cotisations des membres reçues d'avance)	6.4.3	-12.187,44	-2.773,00
Diminution des dettes (provisions à court terme)	-	-2.800,33	-6.890,00
Augmentation des autres actifs courants (paiements par avance de l'INTOSAI)	-	-128,12	-329,00
Diminution des créances (cotisations des membres)	6.4.4	+22.928,00	+17.335,00
Diminution des créances (autres créances - courantes)	-	+61,05	+403,00
Augmentation (+) / Diminution (-) des créances (autres créances – non courantes)	-	-4,31	+5,00
FLUX DE TRÉSORERIE NET D'OPERATIONS COURANTES		61.703,99	40.999,00
FLUX DE TRÉSORERIE D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'installation et d'équipement (infrastructure)	6.4.5	-1.755,23	0,00
Achat d'installation et d'équipement (immobilisations incorporelles)	6.4.5	-54.028,50	0,00
Augmentation des autres actifs courants (comptes de dépôt à terme)	-	-227,73	-200.019,00
Augmentation (-) / Diminution (+) des autres actifs non courants (comptes de dépôt à terme)		0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE NET D'ACTIVITÉS		-56.011,46	-200.019,00
AUGMENTATION NETTE (+) / DIMINUTION (-) TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6.4.6	+5.692,53	-159.020,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	-	93.345,00	252.366,00
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE		99.037,53	93.345,00

IV.5 État de comparaison des montants budgétisés et réels

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019 en EUR

	Notes	Montants budgétisés	Montants réels	Différence
PRODUITS				
Cotisations				
Produit des cotisations établies	6.3.1	351.757,00	351.757,00	0,00
Autres produits				
Autres produits	6.3.2	-	15.139,65	+15.139,65
Intérêts bruts sur les comptes de l'INTOSAI	6.3.3	3.002,00	532,48	-2.469,52
TOTAL PRODUITS	6.5	354.759,00	367.429,13	+12.670,13
EXPENDITURE				
Contribution aux objectifs stratégiques	6.3.5	-81.708,00	-93.390,08	-11.682,08
Contribution à la RIVCP	6.3.6	-65.717,00	-74.659,82	-8.942,82
Déplacements	6.3.7	-68.000,00	-56.068,55	11.931,45
Traduction	6.3.8	-35.000,00	-46.252,01	-11.252,01
Contribution au Congrès	6.3.9	-16.541,00	-18.754,20	-2.213,20
Contribution à l'IDI	6.3.10	-16.391,00	-18.754,20	-2.363,20
Dépréciation	-	-8.767,00	-13.309,59	-4.542,59
Frais bancaires	-	-4.750,00	-2.738,54	+2.011,46
TI	-	-2.400,00	-2.187,65	+212,35
Représentation	-	-2.700,00	-1.807,17	+892,83
Autres charges	-	-1.000,00	-1.423,82	-423,82
Récompenses pour le personnel	-	-1.000,00	-1.000,00	0,00
Charges pour les périodes précédentes	-	-	-763,14	-763,14
Transport	-	-	-251,80	-251,80
Retenue d'impôts sur les intérêts	-	-639,00	-133,13	+505,87
Frais postaux	-	-400,00	-99,89	+300,11
Fournitures de bureau	-	-550,00	-9,58	+540,42
Impression	-	-550,00	0,00	+550,00
Littérature spécialisée	-	-550,00	0,00	+550,00
TOTAL CHARGES	6.5	-306.663,00	-331.603,17	-24.940,17
EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE	6.5	+48.096,00	+35.825,96	-12.270,04

IV.6 Notes

6.1 Principales politiques comptables

6.1.1 Base juridique et règles comptables

Les comptes de l'INTOSAI sont tenus en conformité avec l'article IV du Règlement financier et des Règles de gestion financière. L'article IV stipule que les états financiers seront rédigés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux IPSAS. Les comptes sont tenus en euros sur la base de l'année civile, excepté là où les normes IPSAS spécifiques exigent autre chose.

6.1.2 Principes comptables

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière et la situation de performance, les flux de trésorerie, les changements d'actifs nets / situation nette et la comparaison budgétaire de l'INTOSAI qui sont utiles pour la prise de décision, et pour démontrer la responsabilité des ressources qui sont confiées à l'INTOSAI.

C'est dans cet esprit que le présent document a été rédigé.

Les principes comptables à suivre lors de la rédaction des états financiers sont énoncés dans l'article IV.3 du Règlement financier et contiennent la présentation fidèle, la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes, l'importance relative et l'agrégation, la comptabilité des engagements modifiée et une information comparative.

Les caractéristiques qualitatives du reporting financier telles qu'énoncées dans le Cadre conceptuel des IPSAS s'appliquent dans le contexte de l'INTOSAI et sont les suivantes : pertinence, fiabilité, compréhensibilité et comparabilité.

La préparation des états financiers conformément aux règles et principes cités plus haut requièrent la direction d'effectuer des évaluations qui affectent les montants déclarés de certains éléments dans les états de la situation financière et les états de la performance financière, ainsi que la présentation liée aux instruments financiers et aux actifs et passifs éventuels.

En raison de la nature de l'INTOSAI en tant qu'organisation portée par des contributions en nature, le personnel clé de la direction (président, membres du Comité directeur, Secrétaire générale, présidents des Commissions d'objectifs de l'INTOSAI etc.) n'a pas été rémunéré par l'INTOSAI, mais directement par les ISC membres de l'INTOSAI. Les services en nature des membres de l'INTOSAI ne sont pas reconnus et ne présentent ni un revenu ni un actif.

6.1.3 Base pour la préparation

6.1.3.1 *Monnaie*

Les états financiers sont libellés en euros (EUR), la monnaie fonctionnelle de la situation géographique de l'INTOSAI, qui est Vienne, Autriche.

6.1.3.2 *Arrondis*

Les chiffres financiers pour 2019 n'ont pas été arrondis et sont présentés avec deux décimales.

Tous les chiffres financiers de 2018 ont été arrondis à l'euro le plus proche. De petites différences (1 à 2 euros) dans les lignes de sommation des graphiques (par ex., états financiers de la situation financière, états de la performance financière etc.) peuvent se produire en raison de l'arrondi pour 2018.

6.1.3.3 *Recours aux estimations*

Conformément aux normes IPSAS et aux principes comptables acceptés de manière générale, les états financiers contiennent des montants basés sur des estimations et hypothèses de la direction qui sont fondées sur la base des informations les plus fiables disponibles (jugement professionnel). Des estimations importantes incluent, mais ne sont pas limitées aux points suivants : risque financier des comptes débiteurs, revenu couru, actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent être différents de ceux des estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus et pour laquelle ils sont comptabilisés.

6.1.4 État de la situation financière

6.1.4.1 *Immobilisations incorporelles*

Les licences de logiciel acquises sont comptabilisées au coût historique (prix d'acquisition), diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs. Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimée. La durée de vie des immobilisations incorporelles dépend de leur durée de vie économique spécifique ou de la durée de vie légale déterminée par un accord.

6.1.4.2 *Immobilisations corporelles*

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Les coûts contiennent les dépenses engagées directement attribuables à l'acquisition, la construction ou le transfert de l'actif.

Les coûts ultérieurs sont intégrés dans la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif séparé, au besoin, uniquement lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques futurs ou

potentiels de service associés au poste reviendront à l'INTOSAI et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés aux états de la performance financière au cours de la période financière où ils ont été encourus.

6.1.4.3 Dépréciation

La dépréciation d'actifs est calculée en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire pour allouer les coûts, diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Type d'actif selon le taux de l'amortissement linéaire :

Immobilisations incorporelles	3 à 4 ans
Matériel informatique	3 ans

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession diminué des frais de cession à la valeur comptable de l'actif. Elles sont portées aux états de la performance financière.

6.1.4.4 Pertes de valeur sur actifs non financiers

Les actifs qui sont sujets à un amortissement / dépréciation subissent chaque année un test de dépréciation. Les actifs faisant l'objet d'un amortissement sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable (service). La valeur recouvrable (service) est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité.

Les valeurs résiduelles des immobilisations corporelles et leur durée de vie utile sont examinées — et ajustées au besoin, une fois par an. Si la valeur recouvrable (service) estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Si les raisons pour les pertes des années précédentes ne s'appliquent plus, les pertes de valeur sont reprises en conséquence.

6.1.4.5 Créances sans contrepartie

Les créances provenant de transactions sans contrepartie sont comptabilisées à la valeur initiale, diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances sans contrepartie est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant qu'INTOSAI

ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues des créances de transactions sans contrepartie.²

La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable. La dépréciation est comptabilisée dans les états de la performance financière.

6.1.4.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue ou à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, ainsi que les découverts bancaires et sont comptabilisés sur la base de la juste valeur.

6.1.4.7 Comptes de dépôts à terme

En investissant les fonds de l'INTOSAI, celle-ci agit avec la plus grande prudence. C'est la raison pour laquelle il existe une garantie de dépôt à 100 % par le biais d'assurances ou la République fédérale d'Autriche pour tous les comptes de dépôts à terme de l'INTOSAI. Pour assurer que les fonds sont suffisamment disponibles en vue de financer les activités en cours de l'INTOSAI, des dépôts à long terme (> 3 ans, date d'échéance = période budgétaire) ont été évités.

6.1.4.8 Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand l'INTOSAI a une obligation actuelle juridique ou implicite envers des parties tierces en raison d'événements passés, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la « valeur attendue »).

6.1.4.9 Dettes

La plus grande partie des dettes de l'INTOSAI n'est pas liée à des transactions d'échange telles l'achat de biens ou de services – il s'agit plutôt de fonds non payés pour les bénéficiaires des six programmes majeurs énoncés à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

² Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas dépréciées afin de souligner, d'une part, l'obligation des membres de l'INTOSAI conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, le fait que les membres de l'INTOSAI remplissent leurs obligations après des années. Il est fait référence à une présentation augmentée en conséquence de l'actif net/capitaux propres.

Elles sont comptabilisées avec le montant non payé à la fin de la date de clôture.

Les dettes résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis par l'INTOSAI et acceptés par celle-ci.

6.1.4.10 Comptes de régularisation du passif

Les transactions et événements sont comptabilisés dans les états financiers à la période à laquelle ils se rapportent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés par l'INTOSAI, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produits à recevoir. Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées en fonction de la période à laquelle elles se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice.

6.1.4.11 Subventions et dons

Les subventions et dons aux fins de l'INTOSAI sont généralement comptabilisés en tant qu'actifs et produits lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable. Ces subventions et dons sont soumis à l'affectation et à la répartition prévues au chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Selon le chapitre III.A.1 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI, les subventions et dons perçus aux fins de l'INTOSAI, de manière générale ou aux fins désignées par le cédant ou donateur se référant explicitement à l'article 12, alinéa 1, lettre (b) des Statuts de l'INTOSAI, ne sont pas sujets à l'affectation et à la distribution en vertu du Chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Ces subventions et dons sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs au destinataire désigné lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable. Au stade de la réalisation/exécution de l'objectif visé, ces passifs sont convertis en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement ou selon la méthode des dépenses y afférentes. Les éventuels montants payés en trop seront retournés au concédant ou au donateur après la finalisation de la réalisation/exécution.

6.1.5 État de la performance financière

6.1.5.1 *Produits des opérations et charges sans contrepartie directe*

6.1.5.1.1 *Produits*

L'unique source de revenu de l'INTOSAI, à savoir les cotisations des membres, est classée en tant que transaction sans contrepartie directe. Le montant de la cotisation des membres est fixé à l'Annexe du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Les créances des cotisations de membres et produits connexes sont comptabilisées en vertu de l'article 12, alinéa 1, lettre (a) + (d) des Statuts de l'INTOSAI lorsque la classification annuelle des Nations Unies est rendue publique et que, en conséquence, les cotisations respectives des membres peuvent être évaluées de manière fiable.

6.1.5.1.2 *Charges*

Les charges proviennent des cotisations de membres de l'INTOSAI aux principales activités décrites à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Tel que stipulé à l'article III.5, la base d'évaluation pour ces cotisations est le montant reçu des cotisations de membres annuelles.

Les charges sans contrepartie directe qui proviennent de l'achat de biens et services sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et acceptés par l'INTOSAI. Elles sont évaluées au coût de facturation initial. De plus, à la date des états financiers (31 décembre 2019), les charges liées au service rendu, au cours de la période pour laquelle la facture n'a pas encore été reçue ou acceptée, sont estimées et comptabilisées dans l'état de la performance financière.

6.1.6 Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

6.1.7 Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI ; ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou le potentiel de service soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

6.2 Notes relatives aux états de la situation financière

6.2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie – actifs courants

au 31 décembre	2019	2018	
	Bilan en EUR		
Fonds de caisse	5.629,48	500,00	-
Compte courant (au jour le jour)	93.408,05	92.845,00	Compte principal pour les cotisations perçues et les paiements courants
Total	99.037,53	93.345,00	

6.2.2 Créances – actifs courants

Au 31 décembre 2019, les créances qui proviennent des cotisations de membres (transactions sans contrepartie directe) de 58 membres de l'INTOSAI s'élevaient à EUR 109.036,00 (2018: 69 membres de l'INTOSAI, EUR 131.963,65). Dix membres de l'INTOSAI ont des arriérés d'un montant équivalent à environ 83 % (2018: environ 76 %) de ce montant et 4 autres membres de l'INTOSAI ont des arriérés entre EUR 1.000 et EUR 3.000 (cf. l'Annexe IV.6).

au 31 décembre	2019	2018
	Bilan en EUR	
Cotisations évaluées pour les membres à part entière (année en cours)	19.663,26	30.173,00
Cotisations évaluées pour les membres à part entière (années précédentes) ³	89.338,59	101.776,00
Cotisations fixées pour les membres à part entière	109.001,85	131.949,00
Cotisations fixées pour tous les membres associés	34,15	15,00
Total (Cotisations fixées pour les membres)	109.036,00	131.964,00
Autres créances	230,95	292,00
Total créances	109.266,95	132.256,00

Les autres créances à hauteur de 230,95 EUR (2018: EUR 292,00) correspondent au produit d'intérêts non payé des comptes de dépôts à terme (liste sous le point 6.2.4) accumulé et alloué à l'exercice 2019.

³ Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas dépréciées afin de souligner, d'une part, l'obligation des membres de l'INTOSAI conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, le fait que les membres de l'INTOSAI remplissent leurs obligations après des années. Il est fait référence à une présentation augmentée en conséquence de l'actif net/capitaux propres.

6.2.3 Paiements d'avance – actifs courants

Conformément au principe de comptabilité d'exercice, les paiements d'avance pour les frais de cartes de crédit, assurances de voyage, le domaine du site web de l'INTOSAI et les frais de licence pour les logiciels ont été comptabilisés et accumulés à hauteur de 1.211,12 EUR en 2019 (2018: EUR 1.083,00).

6.2.4 Comptes de dépôts à terme – actifs courants

Au 31 décembre 2019, l'INTOSAI possède 900.323,73 EUR (2018: EUR 900.096,00) desquels elle peut disposer sur cinq différents comptes de dépôts à terme.

au 31 décembre 2019	Intérêts	Valeur comptable	Créances de ces comptes
		Bilan en EUR	
Compte de dépôts à terme (24 mois), échéance 26 mars 2020	0,050 %	150.000,00	100,94
Compte de dépôts à terme (24 mois), échéance 6 avril 2020	0,050 %	150.000,00	99,22
Compte de dépôts à terme (12 mois), échéance 18 juin 2020	0,050 %	150.057,03	30,79
Compte de dépôts à terme (12 mois), échéance 7 septembre 2020	0,000 %	50.114,62	0,00
Compte de dépôts à terme (12 mois), échéance 24 septembre 2020	0,000 %	400.152,08	0,00
Total		900.323,73	230,95

6.2.5 Autres créances – actifs non courants

Les autres créances à hauteur de 90,31 EUR (2018: EUR 86,00) correspondent au produit d'intérêts non payé des comptes de dépôts à terme (échéance supérieure à 12 mois ; liste sous le point 6.2.6) accumulé et alloué à l'exercice 2019.

6.2.6 Comptes de dépôts à terme – actifs non courants

Au 31 décembre 2019, l'INTOSAI possède 300.000 EUR (2018: EUR 300.000) sur un compte de dépôts à terme.

au 31 décembre 2019	Intérêts	Valeur comptable	Créances de ces comptes
		Bilan en EUR	
Compte de dépôts à terme (24 mois), échéance 18 mars 2021	0,050 %	300.000,00	90,31
Total		300.000,00	90,31

6.2.7 Propriété, installation et équipement – actifs non courants

En 2019, un ordinateur pour les activités du site web de l'INTOSAI a été acheté (cf. aussi le point 6.2.8).

2019 – Matériel informatique	Bilan en EUR
Solde d'ouverture	259,34
Additions	+1.755,23
Cessions	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	-355,84
Réévaluations (nettes)	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	1.658,73
Somme des écarts de réévaluation)	-
Somme des déficits de réévaluation	-
Valeur comptable brute	3.622,43
Amortissement / Dépréciation accumulés	-1.963,70
Valeur comptable nette	1.658,73

6.2.8 Immobilisations incorporelles – actifs non courants

En 2019, une image vidéo a été produite, des ajustements mineurs ont été apportés à la base de données des membres concernant les services en langue russe et plusieurs composants logiciels pour la relance du site web de l'INTOSAI ont été achetés.

2019 – Matériel informatique	Bilan en EUR
Solde d'ouverture	8.475,26
Additions ⁴	+54.028,50
Cessions	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	-12.953,75
Réévaluations (nettes)	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	49.550,01
Somme des écarts de réévaluation	-
Somme des déficits de réévaluation	-
Valeur comptable brute	80.307,41
Amortissement / Dépréciation accumulés	-30.757,40
Valeur comptable nette	49.550,01

Relance du site web de l'INTOSAI : en novembre 2018, le Comité directeur de l'INTOSAI a approuvé l'allocation d'un montant de 50.000,00 EUR pour la relance du site web de l'INTOSAI.

Les travaux pour la relance du site web ont eu lieu en 2019. Outre les services étendus fournis par les membres du personnel du Secrétariat général de l'INTOSAI (contributions en nature), de nombreux services requis de la part de partenaires externes ont été nécessaires. Au total, un montant de 46.963,73 EUR a été attribué au projet pour les composants matériels et logiciels. Le montant restant de 3.036,27 EUR du budget approuvé de l'INTOSAI, soit 50.000,00 EUR, n'ont pas été utilisés. La directive de l'INTOSAI sur l'attribution directe des marchés de services a été appliquée.

En septembre 2019, juste avant le XXIII^e INCOSAI à Moscou, Fédération de Russie, le site web de l'INTOSAI révisé a été mis en ligne.

La relance du site web de l'INTOSAI sera amortie (linéairement) sur 36 mois en 2019, 2020, 2021 et 2022 respectivement. Pour 2019, un montant de 5.040,08 EUR⁵ a été déterminé (logiciels et matériel).

⁴ Image vidéo	5.220,00 EUR
Base de données membres	3.600,00 EUR
relance site web (uniquement la partie logicielle)	45.208,50 EUR
<hr/>	
Total	54.028,50 EUR

⁵ Comprend le montant de 800,00 EUR pour la relance du site web de l'INTOSAI en langue russe

6.2.9 Autres passifs à court terme – passifs courants

Passifs en ...	2019	2018
	Bilan en EUR	
À des fins spéciales : financement volontaire interne	81.188,66	63.352,00
INCOSAI (Congrès)	-	51.491,00
Objectifs stratégiques	26.758,05	11.824,00
RIVCP (Revue internationale de la vérification des comptes public)	13.845,76	9.567,00
Autres passifs	3.831,63	4.517,00
IDI (Initiative de développement de l'INTOSAI)	3.536,14	2.466,00
Total	129.160,24	143.217,00

Financement volontaire interne : En 2019, l'INTOSAI a perçu une subvention volontaire d'un montant de 32.400,00 EUR de la part de l'ISC de la Fédération de Russie désignée aux fins d'introduire le russe comme langue (non officielle) supplémentaire de l'INTOSAI, en vertu de la décision du Comité directeur en 2015. Un montant de 63.352,00 EUR était déjà disponible des années précédentes. Au cours de l'exercice 2019, des dépenses d'un montant de 14.563,49 EUR ont été engagées pour des traductions en langue russe (documents et site web) (cf. les points 6.2.8 et 6.3.8). Au total, un montant de 81.188,66 EUR est disponible pour la fin désignée.

Le passif comprend également les dettes envers les objectifs stratégiques, la Revue internationale de vérification des comptes publics (RIVCP) et l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Il s'agit de versements à effectuer à partir de cotisations réservées à partir du deuxième semestre 2019 ainsi que d'un transfert en cours de 9.371,34 EUR vers l'objectif stratégique 1 (Commission des normes professionnelles - PSC).

Les autres dettes au 31 décembre 2019, d'un montant de 3.831,63 EUR, concernent un paiement non réglé pour des dépenses courantes découlant des activités du Secrétariat général (dépenses de traduction).

6.2.10 Provisions à court terme – passifs courants

Les provisions à hauteur de 5.202,67 EUR (2018: EUR 8.003,00) ont été constituées pour des paiements attendus engagés durant l'exercice financier 2019 (traductions de la Circulaire pour les 72^{ème} and 73^{ème} réunions du Comité directeur ainsi que frais bancaires).

6.2.11 Cotisations payées par anticipation – passifs courants

Les cotisations payées par anticipation encourues au 31 décembre 2019 d'un montant de 5.809,16 EUR (2018: EUR 17.996,00) consistaient exclusivement en cotisations de membres pour le

budget de l'INTOSAI reçues en 2019 ou de manière anticipée pour 2020 et exercices suivants (cf. l'Annexe IV.6).

6.2.12 Autres passifs à long terme

Autres passifs à long terme envers l'hôte du prochain Congrès	Total	5 %
Base du passif :	Bilan en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2019 (cf. Annexe IV.6)	332.059,59	16.602,99
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes (cf. Annexe II.6)	42.625,06	2.131,25
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	532,48	26,61
Retenue à la source sur les intérêts des comptes de l'INTOSAI	-133,13	-6,65
Total		18.754,20

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), sont attribués au prochain organisateur du Congrès, l'ISC du Brésil. Pour 2019, un montant a été attribué à hauteur de 18.754,20 EUR (2018: EUR 18.728,00). Le montant ainsi que l'attribution pour 2020 et 2021 seront transférés en 2022.

45,15 EUR (2018: EUR 43,00) supplémentaires provenant des produits d'intérêts d'un compte de dépôt à terme (non courant ; cf. le point 6.2.6) ont été affectés aux objectifs stratégiques de l'INTOSAI, à la RIVCP et à l'IDI et seront transférés en 2021.

6.3 Notes relatives aux états de la performance financière

6.3.1 Produits des cotisations de membres

Le barème des cotisations de membres de l'INTOSAI, en vigueur depuis 1984, organise les membres de l'INTOSAI en sept groupes de cotisation. Le classement des membres de l'INTOSAI dans les différents groupes de cotisation est fondé sur le barème des quotes-parts des Nations Unies (UN) pour les États respectifs.

Groupe de cotisation INTOSAI	Cotisation annuelle INTOSAI en EUR	Ordre du % cotisé au budget des NU
VII	459,00	≤ 0,049
VI	672,00	0,050 – 0,099
V	2.665,00	0,100 – 0,999
IV	5.331,00	1,000 – 3,999
III	10.661,00	4,000 – 10,999
II	17.783,00	11,000 – 19,999
I	26.663,00	≥ 20,000

La cotisation annuelle pour les membres associés correspond au groupe de cotisation V. La cotisation annuelle pour les membres affiliés correspond au groupe de cotisations VII.

La cotisation de l'INTOSAI pour l'exercice 2019 est basée sur le barème des quotes-parts des NU pour l'exercice 2019. Le barème des quotes-parts des NU est disponible sur le site web des NU au lien suivant : <https://undocs.org/fr/ST/ADM/SER.B/973>.

Le montant de 351.757,00 EUR correspond à la cotisation de l'INTOSAI pour 200 membres de l'INTOSAI pour 2019 (cf. l'Annexe IV.6). De ce montant, 338.432,00 EUR sont mis en recouvrement pour les membres à part entière et les 13.325,00 EUR qui restent pour les membres associés.

L'Annexe IV.6 contient des informations supplémentaires pour l'exercice 2019 liées aux arriérés, la situation actuelle et les avances de paiement de chaque membre de l'INTOSAI.

6.3.2 Autres produits

En 2017, 2018 et 2019, l'INTOSAI a perçu des dons de l'ISC de la Fédération de Russie. Il s'agissait de dons conformément au chapitre III.A du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI et à l'article 12, al. 1 b), des Statuts de l'INTOSAI. Ces dons ont pour but d'introduire le russe comme langue supplémentaire (non officielle) de l'INTOSAI. Dans la phase de traduction des documents et du site web de l'INTOSAI, un passif de 14.563,49 EUR a été converti en produits conformément aux dépenses en question for 2019.

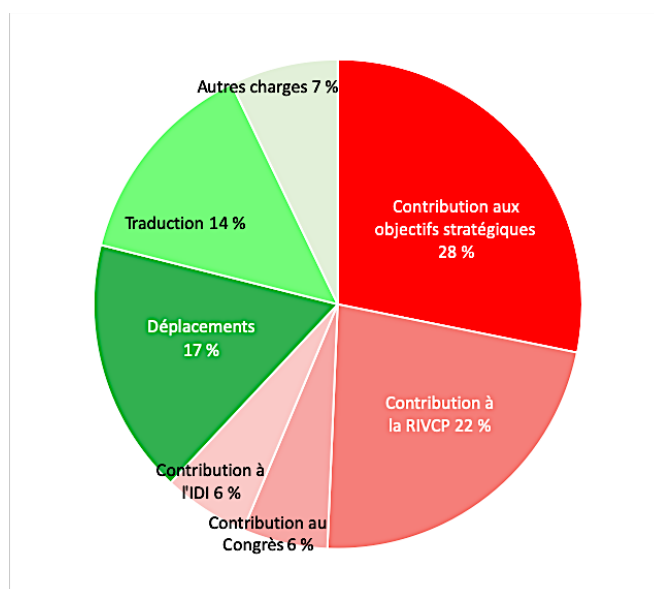
Les autres produits d'un montant de 576,16 EUR (2018: EUR 1.503,00) comprennent des reprises de provisions relatives aux dépenses de déplacement à partir de 2018.

6.3.3 Intérêts bruts sur les comptes de l'INTOSAI

Les intérêts bruts des comptes de dépôt à terme auprès de l'OEBFA (Trésor autrichien) se sont élevés à 532,48 EUR (2018: EUR 500,00) pour l'exercice 2019, correspondant à un produit d'intérêts nets de 399,35 EUR (2018: EUR 375,00), après déduction de 133,13 EUR (2018: EUR 125,00) de prélèvement à la source sur les intérêts conformément à la Loi autrichienne relative à l'impôt sur les revenus, articles 93-97 .

6.3.4 Charges

Le montant total des charges liées aux activités d'exploitation s'élevait à 331.603,17 EUR (2018: EUR 303.444,00). Les principaux groupes responsables des charges figurant au diagramme circulaire suivant (% arrondi) :



6.3.5 Contribution aux objectifs stratégiques

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 25 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués aux présidents des objectifs stratégiques (PSC, CBC, KSC, PFAC). Un montant de 93.390,08 EUR (2018: EUR 93.139,00) a été attribué pour l'exercice 2019.

Contribution aux objectifs stratégiques	Total	25 %
Base de la contribution :	Bilan en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2019 (cf. Annexe IV.6)	332.059,59	83.014,96
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente (cf. Annexe IV.6)	42.625,06	10.656,28
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	532,48	133,13
Frais bancaires, retenue à la source sur les intérêts	-	-414,29
Total		93.390,08

6.3.6 Contribution à la RIVCP

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 20 % des produits perçus de l'INTOSAI d'un montant de 75.043,43 EUR (2018: EUR 72.936,00 ; cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires à hauteur de 383,61 EUR (2018:

EUR 382,00), sont attribués à la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP). Un montant de 74.659,82 EUR (2018: EUR 74.555,00) a été attribué pour l'exercice 2019.

Contribution à la RIVCP	Total	20 %
Base de la contribution :	Bilan en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2019 (cf. Annexe IV.6)	332.059,59	66.411,92
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente (cf. Annexe IV.6)	42.625,06	8.525,01
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	532,48	106,5
Frais bancaires, retenue à la source sur les intérêts	-	-383,61
Total		74.659,82

6.3.7 Déplacements

Au cours de l'exercice 2019, des frais de déplacement d'un montant de 56.068,55 EUR (2018: EUR 48.123,00) ont été encourus, entre autres, pour les événements suivants :

- XXIII^e INCOSAI à Moscou, Fédération de Russie
- 72^{ème} and 73^{ème} réunions du Comité directeur de l'INTOSAI à Moscou, Fédération de Russie
- 16^{ème} Commission des affaires administratives, financières et politiques à Washington D.C., États-Unis d'Amérique
- Plusieurs réunions des Comités de pilotage, Sous-commissions et Groupes de travail des Commissions d'objectifs
- Réunion du Conseil de l'IDI, Oslo, Norvège

6.3.8 Traduction

Les langues de travail officielles de l'INTOSAI sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un grand nombre de documents a été traduit par le personnel du Secrétariat général de l'INTOSAI. Pour tout service de traduction supplémentaire, des frais de traduction d'un montant de 46.252,01 EUR (2018: EUR 32.020,00) ont été encourus pour des traducteurs externes au cours de l'exercice 2019. Ce montant comprend 13.763,49 EUR (2018: EUR 7.548,00) pour les traductions en langue russe (documents et site web).

L'INTOSAI a perçu des dons de l'ISC de la Fédération de Russie (cf. le point 6.3.2) conformément au chapitre III.A du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI et à l'article 12, al. 1 (b) des Statuts de l'INTOSAI. Le but désigné de ce don est l'introduction du russe comme

langue supplémentaire (non officielle) de l'INTOSAI, en vertu d'une décision du Comité directeur en 2015. Le russe a déjà été ajouté au site web de l'INTOSAI.

6.3.9 Contribution au Congrès

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués au prochain organisateur du Congrès, l'ISC du Brésil. Un montant de 18.754,20 EUR (2018: EUR 18.728,00) a été attribué pour l'exercice 2019 (cf. le point 6.2.12).

6.3.10 Contribution à l'IDI

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), sont alloués à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Un montant à hauteur de 18.754,20 EUR (2018: EUR 18.728.00) a été attribué pour l'exercice 2019.

Contribution à l'IDI	Total	5 %
Base de la contribution :	Bilan en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2019 (cf. Annexe II.6)	332.059,59	16.602,99
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes (cf. Annexe IV.6)	42.625,06	2.131,25
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	532,48	26,61
Retenue à la source sur les intérêts pour les intérêts des comptes de l'INTOSAI	-133,13	-6,65
Total		18.754,20

6.3.11 Autres charges

Les autres charges d'un montant de EUR 23.724,31 (2018: EUR 18.151,00) incluent les postes suivants pour 2019 :

	Bilan en EUR
Dépréciation	13.309,59
Frais bancaires	2.738,54
TI	2.187,65
Représentation	1.807,17
Autres charges	1.423,82
Récompenses pour le personnel	1.000,00
Charges pour les périodes précédentes	763,14
Transport	251,80
Retenue d'impôts sur les intérêts	133,13
Postage	99,89
Fournitures de bureau	9,58
TOTAL	23.724,31

6.3.12 Excédent pour la période

Le produit total d'un montant de 367.429,13 EUR et les charges totales d'un montant de 331.603,17 EUR entraînent un excédent de 35.825,96 EUR pour l'exercice financier 2019.

6.4 Notes relatives aux états de la trésorerie

L'information sur la trésorerie est utilisée pour fournir une base d'évaluation de la capacité de l'INTOSAI à générer de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et de sa nécessité à utiliser ces flux de trésorerie.

Les états de la trésorerie sont préparés en application de la méthode indirecte. Cela signifie que les résultats économiques pour l'exercice financier 2019 sont ajustés des effets des transactions sans effet sur la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures, liés à l'exploitation et de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements.

Les activités d'exploitation sont les activités de l'INTOSAI qui ne sont pas des activités d'investissement. Les activités d'investissement recouvrent l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que d'autres investissements hors exploitation qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

6.4.1 Augmentation des dettes (passifs non courants)

Les dettes (passifs non courants) ont augmenté de 18.756,35 EUR, soit une hausse de 18.799,35 EUR, dont la majeure partie est la dette envers l'hôte du prochain Congrès, l'ISC du Brésil (cf. les points 6.2.9 et 6.2.12). Ce passif sera transféré en 2022.

6.4.2 Diminution des dettes (autres passifs courants)

En 2019, les dettes (autres passifs courants) ont diminué de 14.056,76 EUR pour atteindre 129.160,24 EUR. Ceci est largement dû à une réduction de la dette envers le dernier hôte du Congrès, l'ISC de la Fédération de Russie (cf. le point 6.2.9).

6.4.3 Diminution des dettes (cotisations des membres par anticipation)

Au 31 décembre 2019, les paiements anticipés des membres de l'INTOSAI ont diminué de 12.187,44 EUR pour atteindre 5.809,16 EUR.

6.4.4 Diminution des créances (cotisations de membres)

En 2019, une diminution des créances pour les cotisations des membres (arriérés, cf. l'Annexe IV.6) à 109.036,00 EUR a entraîné une différence d'environ 22.928,00 EUR.

6.4.5 Augmentation des actifs (infrastructure, immobilisations incorporelles)

En 2019, une image vidéo a été produite, des ajustements mineurs ont été apportés à la base de données des membres concernant les services en langue russe et plusieurs composants logiciels pour la relance du site web de l'INTOSAI ont été acquis (immobilisations incorporelles, cf. le point 6.2.8). En outre, un ordinateur pour les activités du site web de l'INTOSAI a été acheté (infrastructure, cf. le point 6.2.7). Au total, un montant de 55.783,73 EUR a été investi pour des actifs, ce qui a diminué le flux de trésorerie des activités d'investissement.

6.4.6 Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Au total, le flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 61.703,99 EUR réduit par le flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement de 56.011,46 EUR en 2019 se traduit par une augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 5.692,53 EUR pour 2019.

6.5 Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels

La comparaison des montants budgétisés et réels pour 2019 montre un léger écart négatif.

L'excédent budgétisé pour la période à hauteur de EUR 48.096,00 a diminué d'environ 25 % pour atteindre 35.825,96 EUR.

Le total des produits a dépassé le montant budgétisé de 354.759,00 EUR par un écart positif de 12.670,13 EUR et a résulté en 367.429,13 EUR. Le dépassement a été principalement obtenu en convertissant un passif de 14.563,49 EUR pour l'utilisation des dépenses liées à l'introduction du russe comme langue supplémentaire (non officielle) de l'INTOSAI en autres produits (cf. le point 6.3.2).

Les charges totales ont atteint 331.603,17 EUR, soit 108 % du montant budgétisé (ou EUR 24.940,17 de plus). En raison des paiements exceptionnellement élevés effectués par les membres pour les cotisations impayées des années précédentes (cf. l'Annexe IV.6), les contributions aux objectifs stratégiques, à la RIVCP, au Congrès et à l'IDI ont augmenté de 25.201,30 EUR. Par ailleurs, des dépenses de traduction en langue russe d'un montant de 13.763,49 EUR (cf. le point 6.3.8) n'ont pas été prévues au budget pour 2019. De plus, les investissements substantiels non budgétés dans la relance du site web de l'INTOSAI ont entraîné un montant d'amortissement de 5.040,08 EUR, ce qui a augmenté les charges. En revanche, les charges pour les déplacements et les frais bancaires, qui ont diminué de 13.942,91 EUR, ont amélioré le résultat.

Annexe IV.6

Membres de l'INTOSAI

AU 31 DÉCEMBRE 2019				COTISATION DUES	2019 SITUATION DE CETTE ANNÉE			PREVIOUS YEARS	ANNÉES- SUIVANTES
Membres	Caté- gorie	% du budget des NU 2019	Total	Cotisation	Paiement	Arriérés	Paiements	Par avance	
			en EUR						
1	Afghanistan	VII	0,007	12,00	459,00	447,00	12,00	12,00	
2	Afrique du Sud	V	0,272		2.665,00	2.665,00	0,00		
3	Albanie	VII	0,008		459,00	459,00	0,00		
4	Algérie	V	0,138		2.665,00	2.665,00	0,00		
5	Allemagne	III	6,090		10.661,00	10.661,00	0,00		
6	Andorre	VII	0,005		459,00	459,00	0,00		
7	Angola	VII	0,010		459,00	459,00	0,00	471,00	
8	Antigua-et-Barbuda	VII	0,002	939,50	459,00	0,00	459,00		
9	Antilles néerlandaises	VII	-		459,00	459,00	0,00	10,00	
10	Arabie saoudite	IV	1,172		5.331,00	5.331,00	0,00		
11	Argentine	V	0,915		2.665,00	2.665,00	0,00		
12	Arménie	VII	0,007		459,00	459,00	0,00		
13	Australie	IV	2,210		5.331,00	5.331,00	0,00	21,00	
14	Autriche	V	0,677		2.665,00	2.665,00	0,00		
15	Azerbaïdjan	VII	0,049		459,00	459,00	0,00		
16	Bahamas	VII	0,018	20,00	459,00	439,00	20,00	20,00	
17	Bahreïn	VI	0,050		672,00	672,00	0,00		
18	Bangladesh	VII	0,010		459,00	459,00	0,00	459,00	
19	Barbade	VII	0,007	459,00	459,00	0,00	459,00		
20	Bélarus	VII	0,049		459,00	459,00	0,00		
21	Belgique	V	0,821		2.665,00	2.665,00	0,00		
22	Belize	VII	0,001	459,00	459,00	0,00	459,00	918,00	
23	Bénin	VII	0,003		459,00	459,00	0,00		1.277,00
24	Bhoutan	VII	0,001		459,00	459,00	0,00		
25	Bolivie	VII	0,016		459,00	459,00	0,00		
26	Bosnie-Herzégovine	VII	0,012		459,00	459,00	0,00		
27	Botsuana	VII	0,014	25,00	459,00	434,00	25,00	25,00	
28	Brésil	IV	2,984		5.331,00	5.331,00	0,00		
29	Brunéï Darussalam	VII	0,025		459,00	459,00	0,00		
30	Bulgarie	VII	0,046		459,00	459,00	0,00		
31	Burkina Faso	VII	0,003		459,00	459,00	0,00		1.512,52
32	Burundi	VII	0,001		459,00	459,00	0,00		1.497,27
33	Cabo Verde	VII	0,001		459,00	459,00	0,00		
34	Cambodge	VII	0,006		459,00	459,00	0,00		
35	Cameroun	VII	0,013	2.184,38	459,00	0,00	459,00		
36	Canada	IV	2,734		5.331,00	5.331,00	0,00		
37	Chili	V	0,407		2.665,00	2.665,00	0,00		
38	Chine	II	12,005		17.783,00	17.783,00	0,00		
39	Chypre	VII	0,036		459,00	459,00	0,00		
40	Colombie	V	0,288		2.665,00	2.665,00	0,00		
41	Congo	VII	0,006	3.536,00	459,00	0,00	459,00		
42	Congo, République démocratique du	VII	0,010		459,00	459,00	0,00		
43	Corée	IV	2,267		5.331,00	5.331,00	0,00		
44	Costa Rica	VI	0,062		672,00	672,00	0,00		16,00
45	Côte d'Ivoire	VII	0,013	17,00	459,00	442,00	17,00		
46	Cour des comptes Européenne	II	-		17.783,00	17.783,00	0,00		
47	Croatie	VI	0,077		672,00	672,00	0,00		
48	Cuba	VI	0,080		672,00	672,00	0,00		
49	Danemark	V	0,554		2.665,00	2.665,00	0,00		
50	Djibouti	VII	0,001	6.696,88	459,00	0,00	459,00	459,00	
51	Dominique	VII	0,001	926,09	459,00	0,00	459,00		
52	Egypte	V	0,186		2.665,00	2.665,00	0,00		
53	El Salvador	VII	0,012		459,00	459,00	0,00		
54	Émirats arabes unis	V	0,616		2.665,00	2.665,00	0,00		
55	Equateur	VI	0,080		672,00	672,00	0,00		25,67
56	Erythrée	VII	0,001		459,00	459,00	0,00		

AU 31 DÉCEMBRE 2019				COTISATION DUES	2019 SITUATION DE CETTE ANNÉE			PREVIOUS YEARS	ANNÉES-SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget des NU 2019	Total		Cotisation	Paiement	Arriérés		
				en EUR					
57	Espagne	IV	2,146		5.331,00	5.331,00	0,00		
58	Estonie	VII	0,039		459,00	459,00	0,00		
59	Eswatini (anciennement Swaziland)	VII	0,002	459,00	459,00	0,00	459,00		
60	États-Unis d'Amérique	I	22,000		26.663,00	26.663,00	0,00		
61	Ethiopie	VII	0,010		459,00	459,00	0,00	459,00	
62	Fédération de Russie	IV	2,405		5,331,00	5,331,00	0,00		
63	Fidji	VII	0,003		459,00	459,00	0,00	18,00	2,00
64	Finlande	V	0,421		2.665,00	2.665,00	0,00		
65	France	III	4,427		10.661,00	10.661,00	0,00		
66	Gabon	VII	0,015	1.377,00	459,00	0,00	459,00		
67	Gambie	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	1.819,50	
68	Géorgie	VII	0,008		459,00	459,00	0,00		
69	Ghana	VII	0,015	459,00	459,00	0,00	459,00		
70	Grèce	V	0,366		2.665,00	2.665,00	0,00		
71	Grenade	VII	0,001	7,99	459,00	451,01	7,99	1.362,00	
72	Guam	VII	-	17,00	459,00	442,00	17,00	459,00	
73	Guatemala	VII	0,036		459,00	459,00	0,00		
74	Guinée	VII	0,003		459,00	459,00	0,00		
75	Guinée équatoriale	VII	0,016	13.207,82	459,00	0,00	459,00		
76	Guinée- Bissau	VII	0,001	8.164,53	459,00	0,00	459,00		
77	Guyana	VII	0,002		459,00	459,00	0,00		5,00
78	Haïti	VII	0,003	151,27	459,00	307,73	151,27	528,50	
79	Honduras	VII	0,009		459,00	459,00	0,00		
80	Hongrie	V	0,206		2.665,00	2.665,00	0,00		
81	Îles Cook	VII	-	18,00	459,00	441,00	18,00		
82	Îles Marshall	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	450,27	2,55
83	Îles Salomon	VII	0,001		459,00	459,00	0,00		
84	Inde	V	0,834		2.665,00	2.665,00	0,00	2.664,64	0,36
85	Indonésie	V	0,543		2.665,00	2.665,00	0,00		
86	Iran	V	0,398	1,25	2.665,00	2.663,75	1,25	17.686,25	
87	Iraq	V	0,129	28,00	2.665,00	2.637,00	28,00	2.550,00	
88	Irlande	V	0,371		2.665,00	2.665,00	0,00		
89	Islande	VII	0,028		459,00	459,00	0,00		
90	Israël	V	0,490		2.665,00	2.665,00	0,00		
91	Italie	IV	3,307		5.331,00	5.331,00	0,00		
92	Jamaïque	VII	0,008		459,00	459,00	0,00		
93	Japon	III	8,564		10.661,00	10.661,00	0,00		
94	Jordanie	VII	0,021		459,00	459,00	0,00		
95	Kazakhstan	V	0,178		2.665,00	2.665,00	0,00		
96	Kenya	VII	0,024		459,00	459,00	0,00	10,00	
97	Kirghizistan	VII	0,002		459,00	459,00	0,00		
98	Kiribati	VII	0,001	17,00	459,00	442,00	17,00	474,00	
99	Koweït	V	0,252		2.665,00	2.665,00	0,00		
100	Lesotho	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	459,00	
101	Lettonie	VII	0,047		459,00	459,00	0,00		
102	Liban	VII	0,047	1,50	459,00	457,50	1,50	460,50	
103	Libéria	VII	0,001	0,11	459,00	458,89	0,11	24,77	
104	Libye	VII	0,030		459,00	459,00	0,00		
105	Liechtenstein	VII	0,009		459,00	459,00	0,00		
106	Lituanie	VI	0,071		672,00	672,00	0,00		
107	Luxembourg	VI	0,067		672,00	672,00	0,00		
108	Macédoine du Nord	VII	0,007		459,00	459,00	0,00		
109	Madagascar	VII	0,004	464,39	459,00	0,00	459,00	477,38	
110	Malaisie	V	0,341		2.665,00	2.665,00	0,00		
111	Malawi	VII	0,002	459,00	459,00	0,00	459,00		
112	Maldives	VII	0,004		459,00	459,00	0,00		
113	Mali	VII	0,004	1.952,97	459,00	0,00	459,00		
114	Malte	VII	0,017		459,00	459,00	0,00		
115	Maroc	VI	0,055	418,08	672,00	253,92	418,08	334,88	

AU 31 DÉCEMBRE 2019				COTISATION DUES	2019 SITUATION DE CETTE ANNÉE			PREVIOUS YEARS	ANNÉES- SUIVANTES
Membres	Caté- gorie	% du budget des NU 2019	Total		Cotisation	Paiement	Arriérés		
			en EUR						
116	Maurice	VII	0,011		459,00	459,00	0,00		
117	Mauritanie	VII	0,002	3.400,76	459,00	0,00	459,00		
118	Mexique	IV	1,292		5.331,00	5.331,00	0,00		20,00
119	Micronésie, Etats fédérés de	VII	0,001	6,52	459,00	452,48	6,52	24,08	
120	Moldavie	VII	0,003		459,00	459,00	0,00		
121	Monaco	VII	0,011		459,00	459,00	0,00		
122	Mongolie	VII	0,005		459,00	459,00	0,00	10,00	
123	Monténégro	VII	0,004		459,00	459,00	0,00		
124	Mozambique	VII	0,004	459,00	459,00	0,00	459,00		
125	Myanmar	VII	0,010	15,00	459,00	444,00	15,00	15,00	
126	Namibie	VII	0,009		459,00	459,00	0,00		
127	Nauru	VII	0,001	28,35	459,00	430,65	28,35	26,11	
128	Népal	VII	0,007		459,00	459,00	0,00		129,70
129	Nicaragua	VII	0,005		459,00	459,00	0,00		
130	Niger	VII	0,002	8.483,36	459,00	0,00	459,00	3.840,46	
131	Nigéria	V	0,250	12.407,00	2.665,00	0,00	2.665,00		
132	Norvège	V	0,754		2.665,00	2.665,00	0,00		
133	Nouvelle-Zélande	V	0,291		2.665,00	2.665,00	0,00		
134	Oman	V	0,115		2.665,00	2.665,00	0,00		
135	Ouganda	VII	0,008		459,00	459,00	0,00	459,00	
136	Pakistan	V	0,115	141,15	2.665,00	2.523,85	141,15	30,00	
137	Palau	VII	0,001	25,98	459,00	433,02	25,98	22,49	
138	Palestine	VII	-		459,00	459,00	0,00		
139	Panama	VII	0,045		459,00	459,00	0,00		17,28
140	Papouasie-Nouvelle-Guinée	VII	0,010	477,00	459,00	0,00	459,00		
141	Paraguay	VII	0,016		459,00	459,00	0,00		
142	Pays-Bas	IV	1,356		5.331,00	5.331,00	0,00		
143	Pérou	V	0,152		2.665,00	2.665,00	0,00		
144	Philippines	V	0,205		2.665,00	2.665,00	0,00		329,45
145	Pologne	V	0,802		2.665,00	2.665,00	0,00		
146	Portugal	V	0,350		2.665,00	2.665,00	0,00		
147	Puerto Rico	VII	-		459,00	459,00	0,00	10,00	5,00
148	Qatar	V	0,282		2.665,00	2.665,00	0,00		
149	République arabe syrienne	VII	0,011	2.685,89	459,00	0,00	459,00		
150	République centrafricaine	VII	0,001	13.207,82	459,00	0,00	459,00		
151	Republique démocratique populaire Lao	VII	0,005		459,00	459,00	0,00		
152	République dominicaine	VI	0,053		672,00	672,00	0,00		3,00
153	République tchèque	V	0,311		2.665,00	2.665,00	0,00		
154	Roumanie	V	0,198		2.665,00	2.665,00	0,00		
155	Royaume-Uni	III	4,567		10.661,00	10.661,00	0,00		
156	Rwanda	VII	0,003		459,00	459,00	0,00		
157	Saint Siège/Cité du Vatican	VII	-		459,00	459,00	0,00		
158	Saint-Kitts-et-Nevis	VII	0,001		459,00	459,00	0,00		
159	Saint-Lucie	VII	0,001	472,82	459,00	0,00	459,00		
160	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VII	0,001	14,19	459,00	444,81	14,19	13,87	
161	Samoa	VII	0,001	12,00	459,00	447,00	12,00	18,00	
162	São Tomé-et-Príncipe	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	98,00	
163	Sénégal	VII	0,007	9,79	459,00	449,21	9,79	17,00	
164	Serbie	VII	0,028		459,00	459,00	0,00		
165	Seychelles	VII	0,002		459,00	459,00	0,00		
166	Sierra Leone	VII	0,001		459,00	459,00	0,00		
167	Singapour	V	0,485		2.665,00	2.665,00	0,00		
168	Slovaquie	V	0,153		2.665,00	2.665,00	0,00		
169	Slovénie	VI	0,076		672,00	672,00	0,00		
170	Somalie	VII	0,001	12.924,11	459,00	0,00	459,00		
171	Soudan	VII	0,010	459,00	459,00	0,00	459,00		
172	Soudan du Sud	VII	0,006		459,00	459,00	0,00	458,99	
173	Sri Lanka	VII	0,044		459,00	459,00	0,00		
174	Suède	V	0,906		2.665,00	2.665,00	0,00		

AU 31 DÉCEMBRE 2019				COTISATION DUES	2019 SITUATION DE CETTE ANNÉE			PREVIOUS YEARS	ANNÉES- SUIVANTES
Membres	Caté- gorie	% du budget des NU 2019	Total		Cotisation	Paiement	Arriérés		
				en EUR					
175	Suisse	IV	1,151		5.331,00	5.331,00	0,00		
176	Suriname	VII	0,005	918,00	459,00	0,00	459,00		
177	Tadjikistan	VII	0,004		459,00	459,00	0,00		
178	Tanzanie	VII	0,010	8,71	459,00	450,29	8,71	13,73	
179	Tchad	VII	0,004	918,00	459,00	0,00	459,00		
180	Thaïlande	V	0,307		2.665,00	2.665,00	0,00		
181	Timor-Leste	VII	0,002		459,00	459,00	0,00	10,55	891,36
182	Togo	VII	0,002	476,00	459,00	0,00	459,00		
183	Tonga	VII	0,001	18,00	459,00	441,00	18,00	18,00	
184	Trinité-et-Tobago	VII	0,040		459,00	459,00	0,00		
185	Tunisie	VII	0,025		459,00	459,00	0,00	459,00	
186	Turquie	IV	1,371		5.331,00	5.331,00	0,00		
187	Tuvalu	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	3.032,00	
188	Ukraine	VI	0,057		672,00	672,00	0,00		
189	Uruguay	VI	0,087		672,00	672,00	0,00	16,00	75,00
190	Vanuatu	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	918,00	
191	Venezuela	V	0,728	7.976,36	2.665,00	0,00	2.665,00		
192	Viet Nam	VI	0,077		672,00	672,00	0,00		
193	Yémen	VII	0,010	499,00	459,00	0,00	459,00		
194	Zambie	VII	0,009	938,00	459,00	0,00	459,00		
195	Zimbabwe	VII	0,005	459,00	459,00	0,00	459,00		
Membres Associés									
196	AISCCUF	V	-		2.665,00	2.665,00	0,00		
197	Banque mondiale	V	-		2.665,00	2.665,00	0,00	2.665,00	
198	CPLP	V	-		2.665,00	2.665,00	0,00		389,00
199	IIA	V	-		2.665,00	2.665,00	0,00		
200	UEMOA	V	-	15,00	2.665,00	2.650,00	15,00	15,00	
TOTAL				109.036,00	351.757,00	332.059,59	19.697,41	42.625,06	5.809,16